

# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol à [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

Demandeur (société hélicoptère)	HELICONIA France	04.92. / 06.
Aéronef (type couleur immatriculation)	F-HLEV AS 350 B3	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	CHARLES DURBEC	charles.durbec@sfr.fr

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
04/11/2016	Aérodrome TALLARD	CHAILLOL 1600				4 Rotations Chaillol 1600 / Cabane des parisiens

### Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

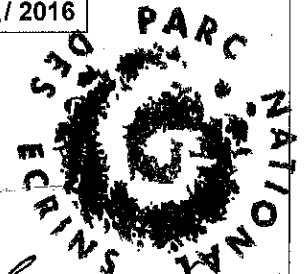
Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation  accordée  refusée

N° 543 / 2016

à Gap, le 03 / 11 / 2016

Le Directeur adjoint  
Thierry DURAND



*Copie secteur Champroux - Valgaudemar*